

Sports Loisirs Plein Air

l'assurance des loisirs

DÉCLARATION D'ACCIDENT

à envoyer au plus tard dans les cinq jours après l'accident

01 - DATE & HEURE DE L'ACCIDENT :	02 - VILLE : Département :
03 - NOM & ADRESSE DU CLUB ASSURÉ : NOM & ADRESSE DU CORRESPONDANT (Président, Secrétaire, etc) :	04 - BLESSÉ ⁽¹⁾ NOM & PRÉNOMS : Adresse : Date de naissance : Est-il titulaire d'une licence/assurance : Profession : Salarié, Prof. libérale :
05 - N° de CONTRAT (obligatoire) : 36793200202	Option souscrite : 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>

06 - CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT :

.....
.....
.....

A l'occasion de : activités sportives (match, entraînement, trajet, etc...), culturelles, scolaires, jeux, camping, plein air :

NATURE DE LA BLESSURE :

.....
.....

NOM du médecin consulté ou de l'établissement hospitalier :

.....
.....

NOMS & ADRESSE DES TÉMOINS :

.....
.....

Fait à, le

LE DÉCLARANT :

07 - PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DÉCLARATION

- Copie de la déclaration adressée à la Ligue si la personne est titulaire d'une licence/assurance.
- Certificat de constatation des blessures (précisant la durée de l'arrêt de travail si les indemnités journalières sont prévues au contrat).
- En cas de vol certificat de dépôt de plainte.

(1) Le blessé, bénéficiaire du régime social obligatoire de par sa profession ou celle de ses parents, ou par sa qualité d'étudiant, doit faire immédiatement une déclaration auprès de sa Caisse, notre assurance n'intervenant qu'en complément.

Cabinet Gilles LOUBET
et Marc ROBERT
25, rue du Général de Gaulle - BP 39
78512 RAMBOUILLET CEDEX



Téléphone : 01 30 88 67 68
Télécopie : 01 30 46 24 98